

Doctorat en médecine

Guidelines pour les doctorants en médecine

Nous sommes heureux de vous accueillir dans ce programme!

Dès l'inscription à l'UNIL

- Vérifier l'adresse mail **@unil.ch**
Toutes les informations seront envoyées à cette adresse mail.
- Transmettre à l'Ecole doctorale le plan de thèse (délai: 1 mois après réception du dossier d'accueil - Formulaire disponible sur notre site internet www.unil.ch/ecoledoctoralefbm)

Composition du Comité de thèse

- Le directeur de thèse
- Le co-directeur de thèse (si besoin)
- Le Vice-directeur de l'Ecole doctorale
- Un expert (désigné par l'Ecole doctorale)

L'expert se prononce sur le plan de thèse que le doctorant remet à l'Ecole doctorale après son inscription.

A ne pas oublier!

Pour tout changement relatif au directeur de thèse, au titre de la thèse ou à une co-direction, le doctorant doit en informer l'Ecole doctorale à l'aide du formulaire adéquat (disponible sur notre site internet)

Conditions requises - présentation de thèse

- Etre premier auteur d'une publication dans une revue à politique éditoriale bénéficiant d'un impact factor;
- Le délai de soumission de l'article à l'Ecole doctorale est de 12 mois dès la parution du plus récent des articles;
- Un minimum de 2 semestres consécutifs d'inscription est requis.
- Avoir obtenu au minimum 2 ECTS des activités du programme doctoral en médecine.

Comment soumettre?

Transmettre à l'Ecole doctorale (par mail et par poste) un CV, une lettre du directeur de thèse et le travail de thèse, qui contient:

- Une page de titre
- Un résumé en français de maximum une page A4
- Le tiré-à-part de l'article ou le manuscrit
- Le portfolio du programme (2 ECTS min) complété

Merci de prendre note que ces documents doivent être transmis au secrétariat des thèses en médecine de l'Ecole doctorale au minimum 3 semaines avant la séance de la Commission MD. Les dates des séances sont disponibles sur notre site internet.

Les dernières étapes

La décision de la Commission MD est communiquée par lettre officielle au doctorant. Une facture de Fr. 500.- relative aux frais de thèse lui est également transmise.

Après le paiement, l'Ecole doctorale envoie au doctorant l'Imprimatur (document officiel permettant l'impression de la thèse). La copie de ce document doit être incluse au verso de la 2^{ème} page de titre de la thèse.

Six exemplaires finaux doivent être transmis à l'Ecole doctorale avec les formulaires «BCU» et «commande de grade» dûment complétés.

Des questions?

Mdthesis@unil.ch
021 692 40 24
www.unil.ch/ecoledoctoralefbm